

Trajets de soins « diabète de type 2 » et « insuffisance rénale chronique » : Que délivrez-vous en tant que pharmacien ?

Les trajets de soins diabète de type 2 et insuffisance rénale chronique améliorent la prise en charge de ces maladies chroniques. Dans le cadre de ces trajets de soins, quels matériels médicaux délivrez-vous en tant que pharmacien ?

Sur cette page :

- ▶ [Trajet de soins diabète de type 2](#)
- ▶ [Trajet de soins insuffisance rénale chronique](#)
- ▶ [Plus d'informations](#)
- ▶ [Contacts](#)

Trajet de soins diabète de type 2

En tant que pharmacien, sur prescription du médecin généraliste, vous ou un [autre fournisseur](#) délivrez ce matériel d'autogestion aux patients en [trajet de soins diabète](#) traités à l'insuline ou avec un incrétinomimétique :

- 1 glucomètre, tous les 3 ans
- 3 x 50 tiges et 100 lancettes, tous les 6 mois

Vous fournissez les explications nécessaires à la bonne utilisation de ce matériel d'autogestion.

Voici la  [liste des glucomètres, tiges et lancettes remboursables](#)

Vous devez recevoir un formulaire complété par l'éducateur en diabétologie pour délivrer un glucomètre, mais pas pour les tiges ni les lancettes. Vous devez attacher ce formulaire à la prescription du médecin généraliste.

Le patient ne paie rien.

Trajet de soins insuffisance rénale chronique

En tant que pharmacien, sur prescription du médecin généraliste, vous [ou un autre fournisseur](#) délivrez un tensiomètre cliniquement validé aux patients en [trajet de soins insuffisance rénale chronique](#). Vous fournissez les explications nécessaires à sa bonne utilisation.

Nous remboursons pour le tensiomètre maximum 60 euros. Tout supplément éventuel est à la charge du patient. Ce montant ne peut pas dépasser 18 euros.

Voici la  [liste des tensiomètres remboursables](#)

Plus d'informations

Réglementation

 [Arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux \(mise à jour au 01/03/2020\)](#)

 [Arrêté royal du 24 octobre 2002 fixant les procédures, délais et conditions dans lesquelles l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités intervient dans le coût de fourniture de certains dispositifs médicaux \(mise à jour au 01/11/2019\)](#)

Contacts

Trajet de soins Diabète de type 2

E-mail: trajetdesoins@riziv-inami.fgov.be